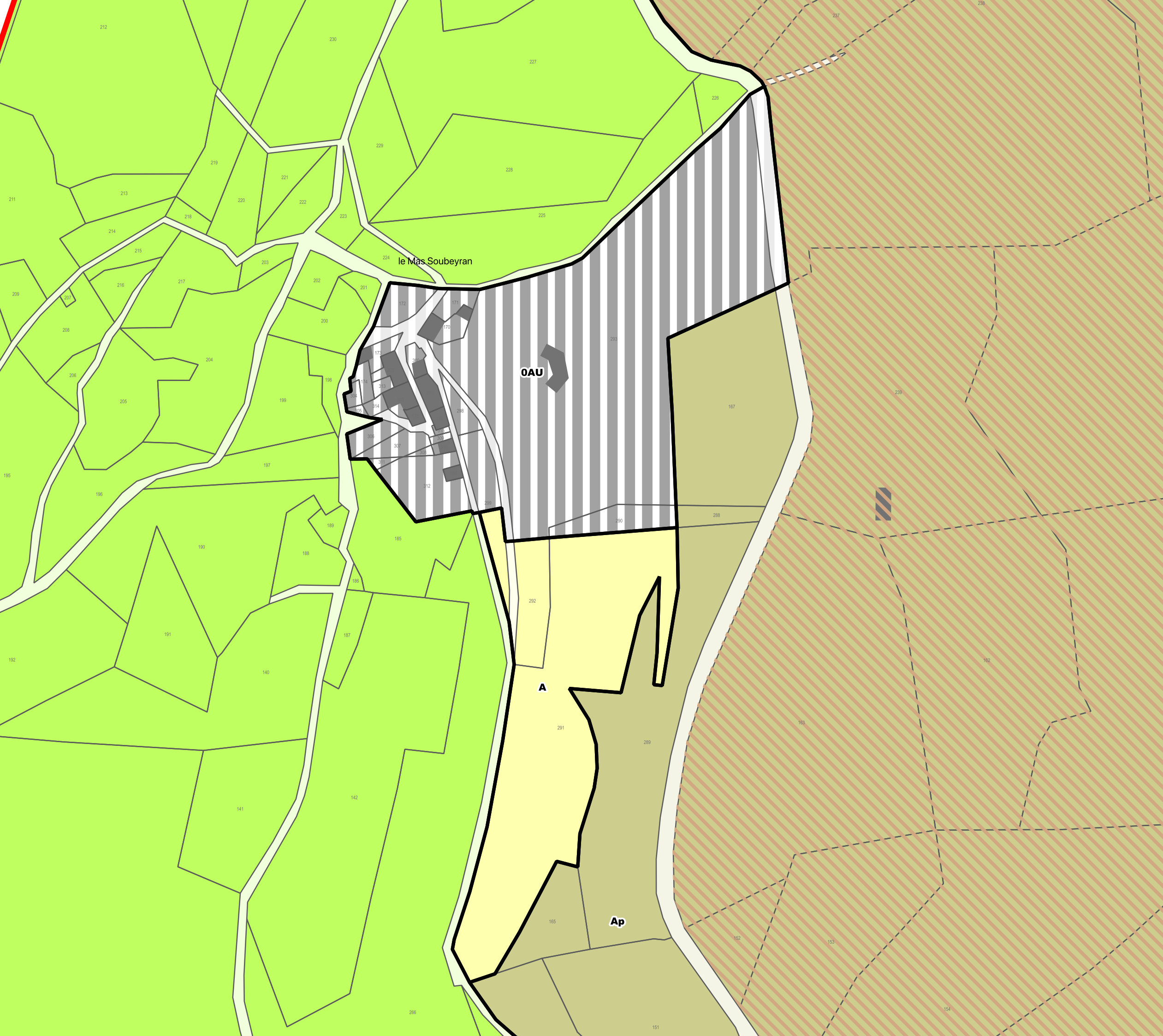




4.2c Zoom sur les principaux espaces urbanisés

Commune de Molezon

Document arrêté le 28 juillet 2022



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère
Territoire de la Cévenne des Hauts Gardons
Document arrêté le 28 juillet 2022
Commune de Molezon

Mas Soubeyran

- Limite communale
- Zonage**
- | | |
|--------------|-----|
| UA / UAnc | A |
| UB / UBnc | Ap |
| UE | Apj |
| OAU | N |
| 1AUB / 1AUBo | NI |
| OAE | Np |

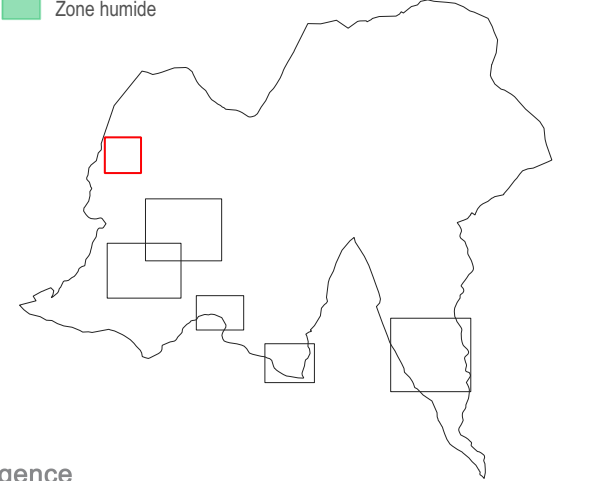
- Prescriptions**
- Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) - Aléa indifférencié
 - Atlas Départemental des Zones Inondables (ADZI)
 - Périmètre de recul aux abords des cours d'eau (20m)
 - Zone cœur du Parc National des Cévennes
 - Monument Historique
 - Périmètre de protection aux abords des Monuments Historiques (500m)
 - Risque minier résiduel
 - Emplacement réservé
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Bâtiment pouvant changer de destination
 - Linéaire de commerces
 - Espace Boisé Classé (sujet)

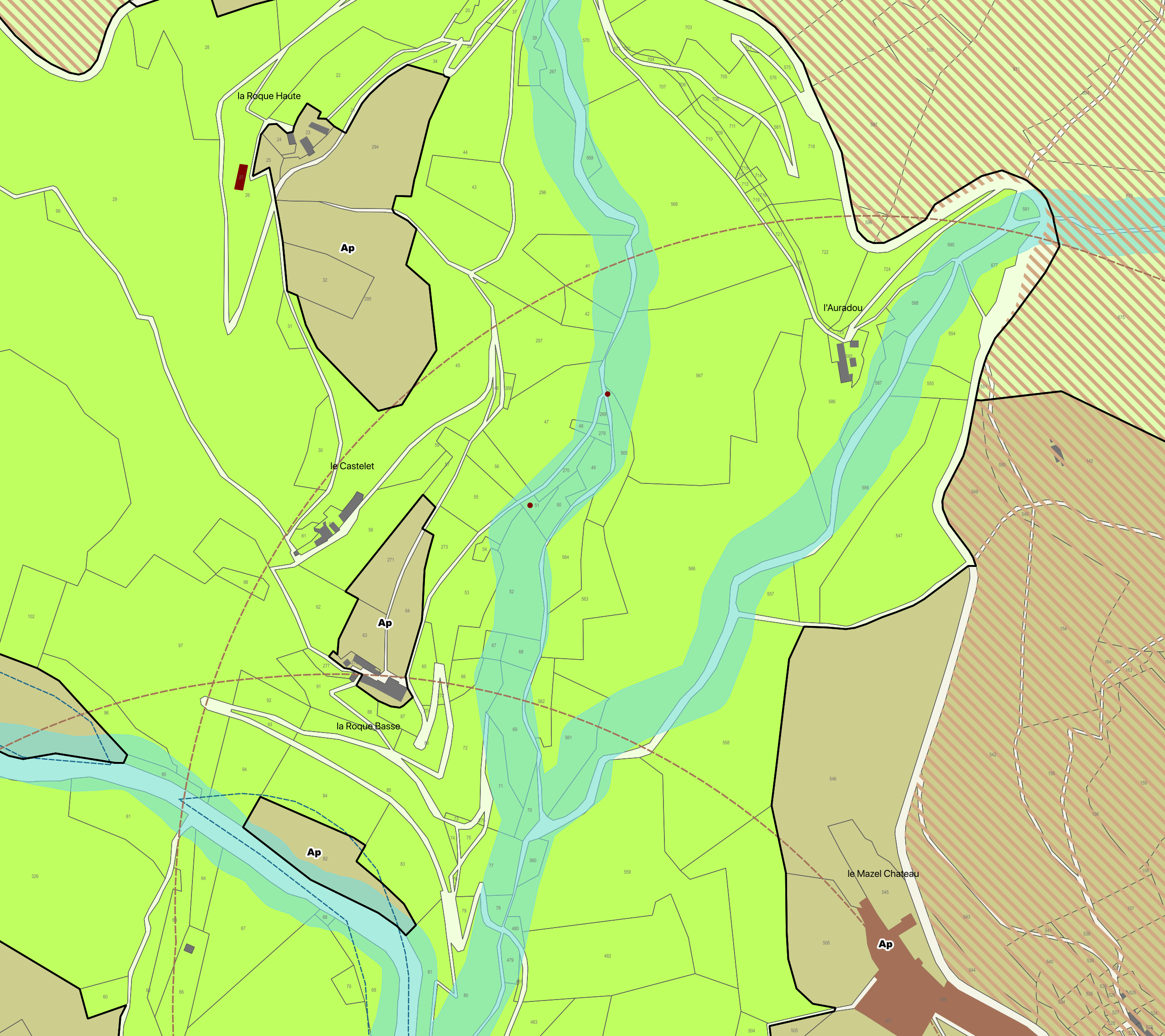
Secteurs soumis à des règles spécifiques

- Secteur toiture aspect lauze « TL »
- Périmètre avec hauteur maximum spécifique

Éléments à protéger au titre des articles L151-19 et/ou L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Patrimoine bâti protégé**
- Édifice remarquable
 - Construction et aménagement vernaculaire (pont, ruchers-troncs, menhirs, etc.)
 - Chainage ornementé
 - Ouvrage hydraulique (béal, trincat, etc.)
 - Voie et draille
- Élément de végétation protégé**
- Ensemble boisé
 - Bosquet ou alignement d'arbre
 - Ripisylves
 - Sujet remarquable
 - Prairies maigres de fauche ou habitats de milieux ouverts
 - Zone humide





Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère
Territoire de la Cévenne des Hauts Gardons
Document arrêté le 28 juillet 2022
Commune de Molezon

Roque Haute et Basse / Castelet / Auradou / Mazel Château

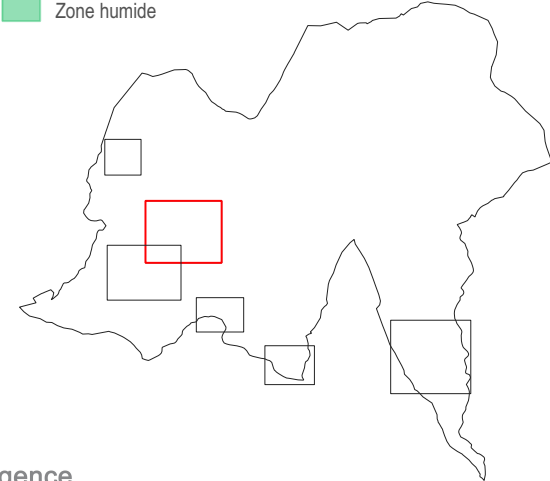
- Limite communale
- Zonage**
- | | |
|--------------|-----|
| UA / UAnc | A |
| UB / UBnc | Ap |
| UE | Apj |
| OAU | N |
| 1AUB / 1AUBo | NI |
| OAE | Np |

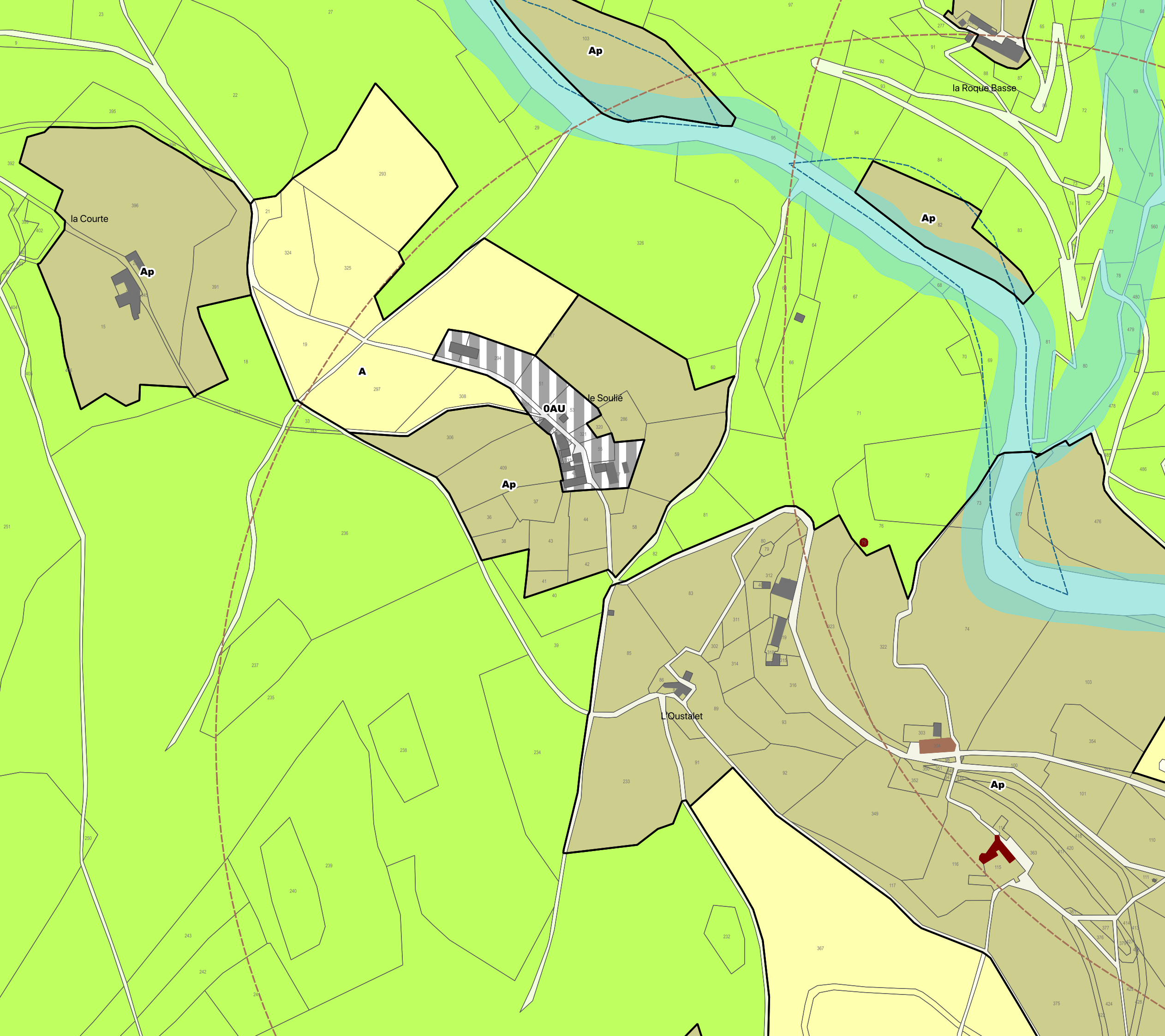
- Prescriptions**
- Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) - Aléa indifférencié
 - Atlas Départemental des Zones Inondables (ADZI)
 - Périmètre de recul aux abords des cours d'eau (20m)
 - Zone cœur du Parc National des Cévennes
 - Monument Historique
 - Périmètre de protection aux abords des Monuments Historiques (500m)
 - Risque minier résiduel
 - Emplacement réservé
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Bâtiment pouvant changer de destination
 - Linéaire de commerces
 - Espace Boisé Classé (sujet)

- Secteurs soumis à des règles spécifiques**
- Secteur toiture aspect lauze « TL »
 - Périmètre avec hauteur maximum spécifique

Éléments à protéger au titre des articles L151-19 et/ou L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Patrimoine bâti protégé**
- Édifice remarquable
 - Construction et aménagement vernaculaire (pont, ruchers-troncs, menhirs, etc.)
 - Chainage ornementé
 - Ouvrage hydraulique (béal, trincat, etc.)
 - Voie et draille
- Élément de végétation protégé**
- Ensemble boisé
 - Bosquet ou alignement d'arbre
 - Ripisylves
 - Sujet remarquable
 - Prairies maigres de fauche ou habitats de milieux ouverts
 - Zone humide





Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère
Territoire de la Cévenne des Hauts Gardons
Document arrêté le 28 juillet 2022
Commune de Molezon

Courte / Soulié / Roque Basse

Limite communale

Zonage

UA / UAnc	A
UB / UBnc	Ap
UE	Apj
OAU	N
1AUB / 1AUBo	NI
OAE	Np

Prescriptions

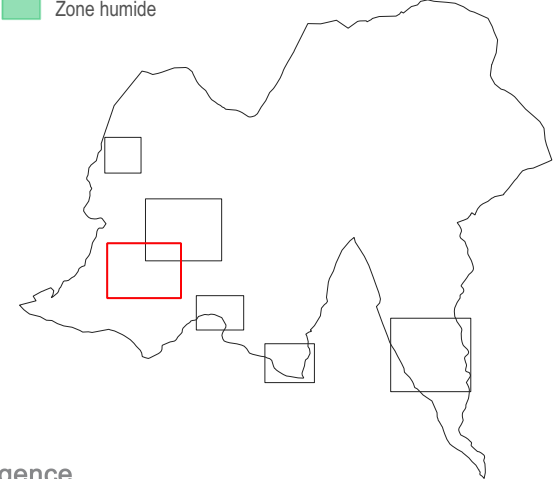
- Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) - Aléa indifférencié
- Atlas Départemental des Zones Inondables (ADZI)
- Périmètre de recul aux abords des cours d'eau (20m)
- Zone cœur du Parc National des Cévennes
- Monument Historique
- Périmètre de protection aux abords des Monuments Historiques (500m)
- Risque minier résiduel
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Linéaire de commerces
- Espace Boisé Classé (sujet)

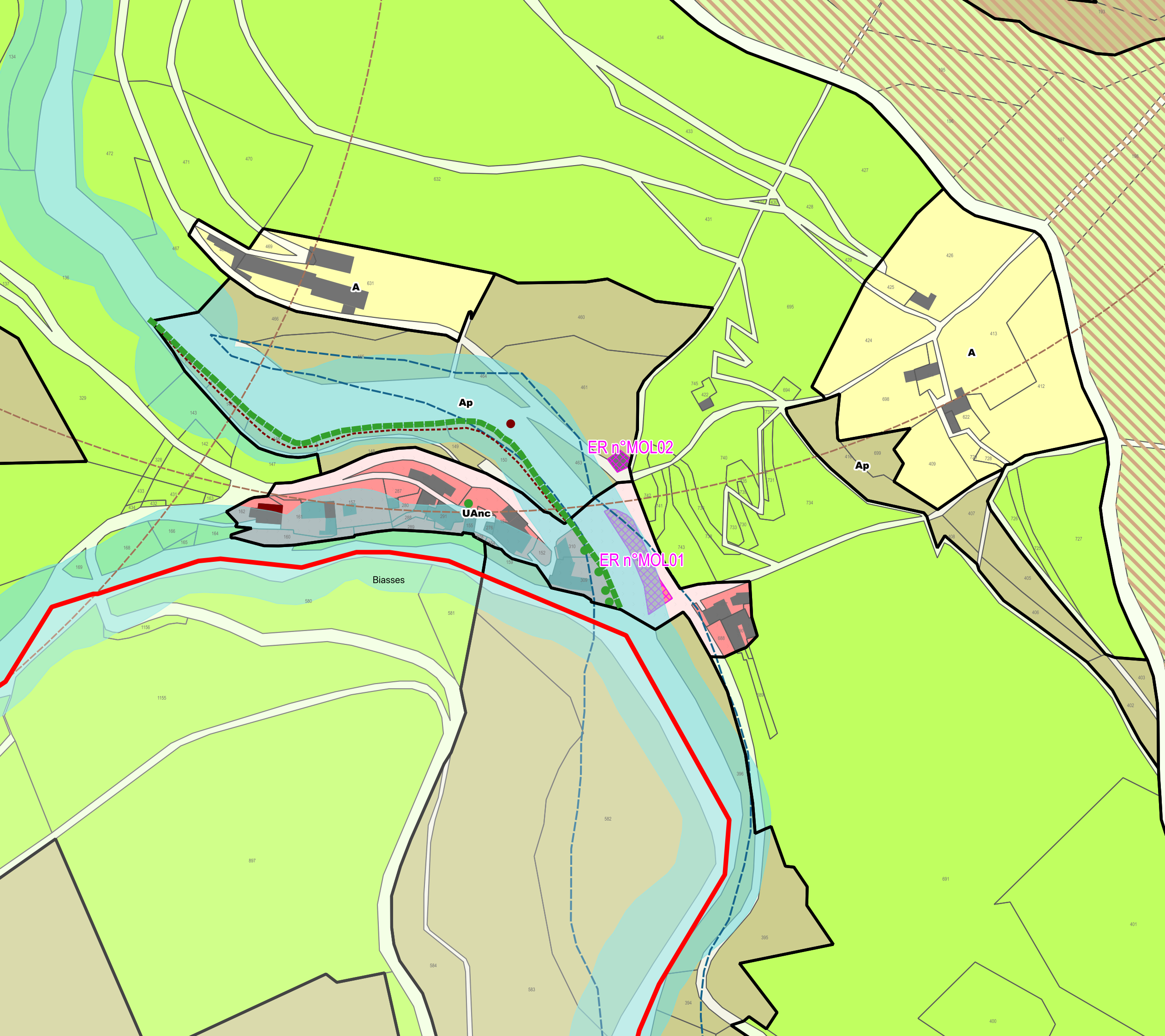
Secteurs soumis à des règles spécifiques

- Secteur toiture aspect lauze « TL »
- Périmètre avec hauteur maximum spécifique

Éléments à protéger au titre des articles L151-19 et/ou L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Patrimoine bâti protégé**
- Édifice remarquable
 - Construction et aménagement vernaculaire (pont, ruchers-troncs, menhirs, etc.)
 - Chainage ornementé
 - Ouvrage hydraulique (béal, trincat, etc.)
 - Voie et draille
- Élément de végétation protégé**
- Ensemble boisé
 - Bosquet ou alignement d'arbre
 - Ripisylves
 - Sujet remarquable
 - Prairies maigres de fauche ou habitats de milieux ouverts
 - Zone humide





Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère
Territoire de la Cévenne des Hauts Gardons
Document arrêté le 28 juillet 2022
Commune de Molezon

Biasses

Limite communale

Zonage

UA / UAnc	A
UB / UBnc	Ap
UE	Apj
0AU	N
1AUB / 1AUBo	NI
0AUE	Np

Prescriptions

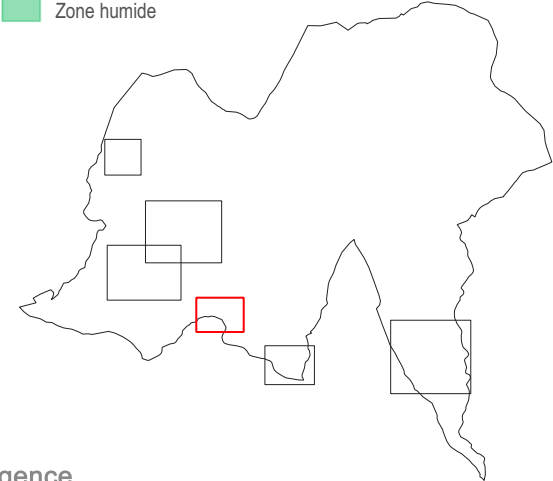
- Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) - Aléa indifférencié
- Atlas Départemental des Zones Inondables (ADZI)
- Périmètre de recul aux abords des cours d'eau (20m)
- Zone cœur du Parc National des Cévennes
- Monument Historique
- Périmètre de protection aux abords des Monuments Historiques (500m)
- Risque minier résiduel
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Linéaire de commerces
- Espace Boisé Classé (sujet)

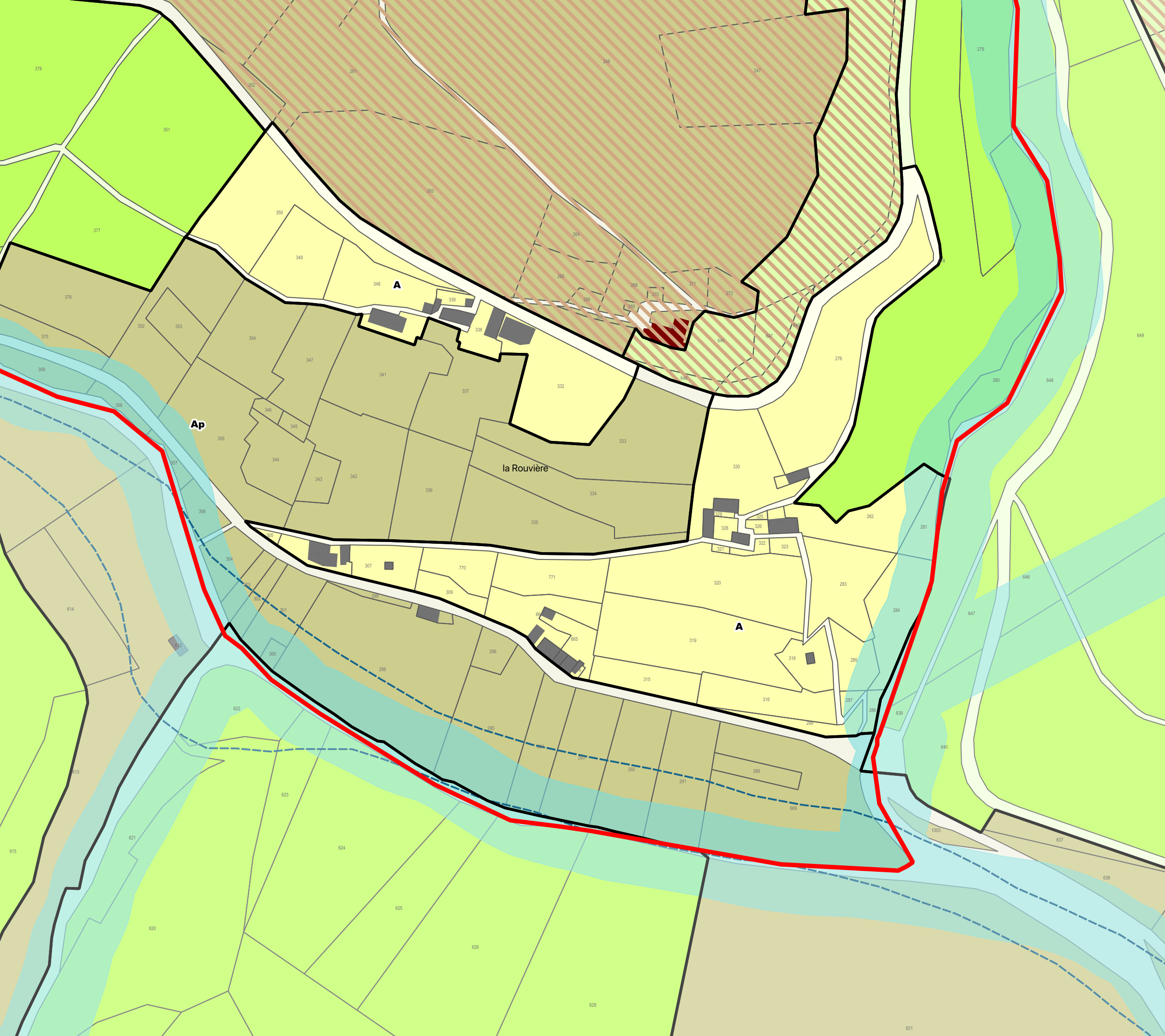
Secteurs soumis à des règles spécifiques

- Secteur toiture aspect lauze « TL »
- Périmètre avec hauteur maximum spécifique

Éléments à protéger au titre des articles L151-19 et/ou L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Patrimoine bâti protégé**
 - Édifice remarquable
 - Construction et aménagement vernaculaire (pont, ruchers-troncs, menhirs, etc.)
 - Chânage ornementé
 - Ouvrage hydraulique (béal, trincat, etc.)
 - Voie et draille
- Élément de végétation protégé**
 - Ensemble boisé
 - Bosquet ou alignement d'arbre
 - Ripisylves
 - Sujet remarquable
 - Prairies maigres de fauche ou habitats de milieux ouverts
 - Zone humide





Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère
Territoire de la Cévenne des Hauts Gardons
Document arrêté le 28 juillet 2022
Commune de Molezon

Rouvière

Limite communale

Zonage

UA / UAnc	A
UB / UBnc	Ap
UE	Apj
0AU	N
1AUB / 1AUBo	NI
0AUE	Np

Prescriptions

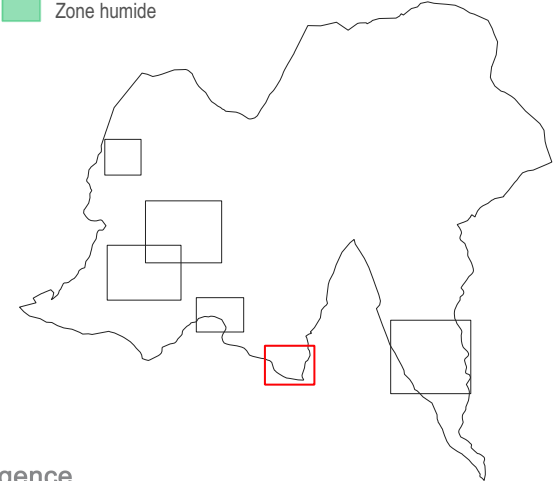
- Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) - Aléa indifférencié
- Atlas Départemental des Zones Inondables (ADZI)
- Périmètre de recul aux abords des cours d'eau (20m)
- Zone cœur du Parc National des Cévennes
- Monument Historique
- Périmètre de protection aux abords des Monuments Historiques (500m)
- Risque minier résiduel
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Linéaire de commerces
- Espace Boisé Classé (sujet)

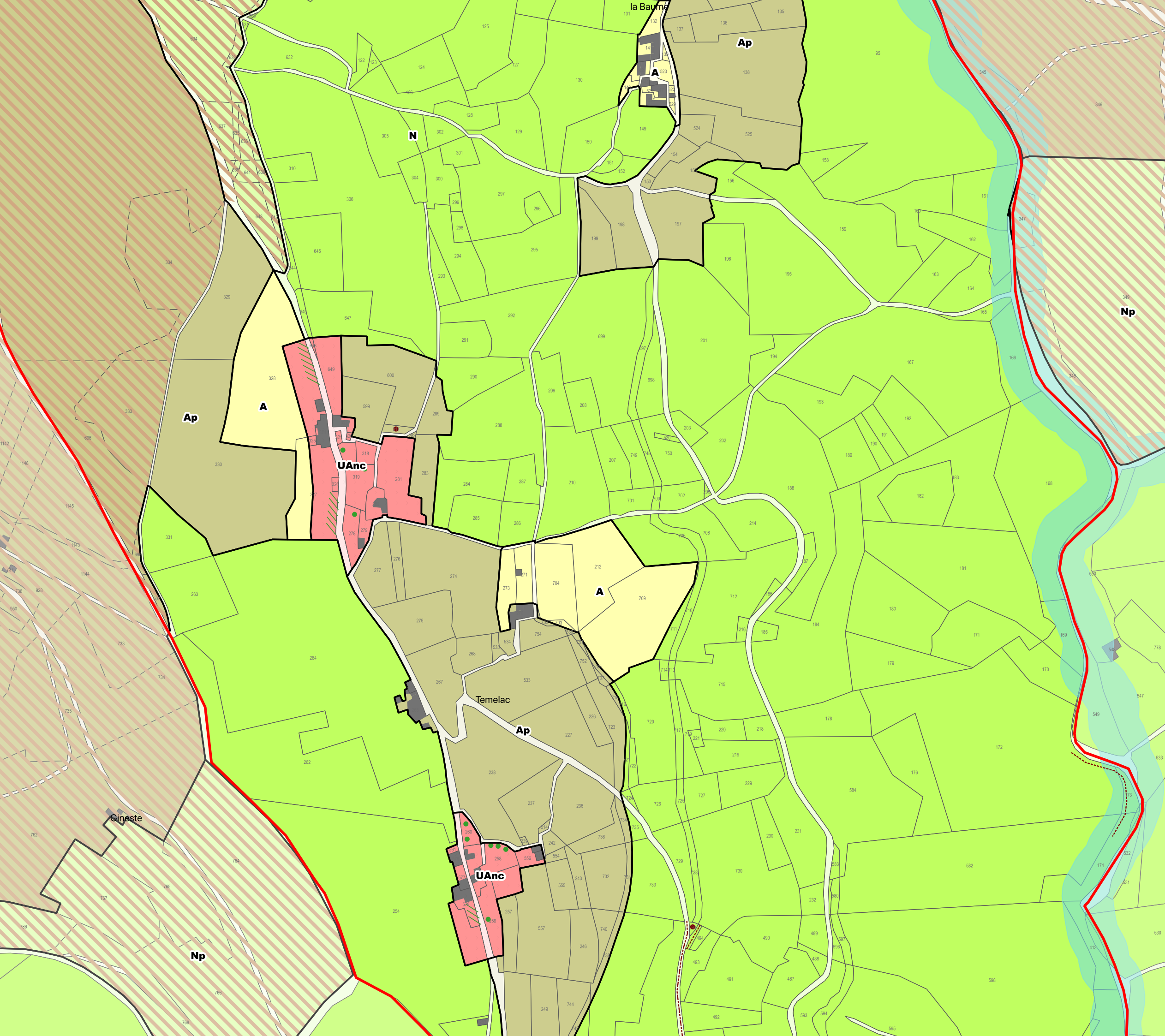
Secteurs soumis à des règles spécifiques

- Secteur toiture aspect lauze « TL »
- Périmètre avec hauteur maximum spécifique

Éléments à protéger au titre des articles L151-19 et/ou L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Patrimoine bâti protégé**
- Édifice remarquable
 - Construction et aménagement vernaculaire (pont, ruchers-troncs, menhirs, etc.)
 - Chainage ornementé
 - Ouvrage hydraulique (béal, trincat, etc.)
 - Voie et draille
- Élément de végétation protégé**
- Ensemble boisé
 - Bosquet ou alignement d'arbre
 - Ripisylves
 - Sujet remarquable
 - Prairies maigres de fauche ou habitats de milieux ouverts
 - Zone humide





Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère

Territoire de la Cévenne des Hauts Gardons

Document arrêté le 28 juillet 2022

Commune de Molezon

Baume / Temelac

Limite communale

Zonage

UA / UAnc	A
UB / UBnc	Ap
UE	Apj
OAU	N
1AUB / 1AUBo	NI
OAUe	Np

Prescriptions

- Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) - Aléa indifférencié
- Atlas Départemental des Zones Inondables (ADZI)
- Périmètre de recul aux abords des cours d'eau (20m)
- Zone cœur du Parc National des Cévennes
- Monument Historique
- Périmètre de protection aux abords des Monuments Historiques (500m)
- Risque minier résiduel
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Linéaire de commerces
- Espace Boisé Classé (sujet)

Secteurs soumis à des règles spécifiques

- Secteur toiture aspect lauze « TL »
- Périmètre avec hauteur maximum spécifique

Éléments à protéger au titre des articles L151-19 et/ou L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Patrimoine bâti protégé**
 - Édifice remarquable
 - Construction et aménagement vernaculaire (pont, ruchers-troncs, menhirs, etc.)
 - Chainage ornementé
 - Ouvrage hydraulique (béal, trincat, etc.)
 - Voie et draille
- Élément de végétation protégé**
 - Ensemble boisé
 - Bosquet ou alignement d'arbre
 - Ripisylves
 - Sujet remarquable
 - Prairies maigres de fauche ou habitats de milieux ouverts
 - Zone humide

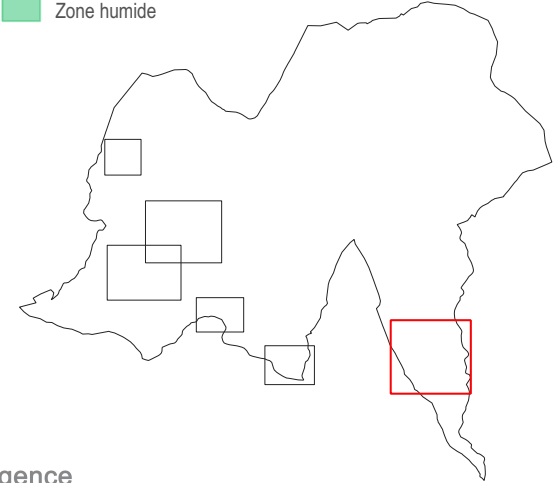


Tableau des emplacements réservés

Commune	N°	Destination	Bénéficiaire	Surface
Molezon	MOL01	Création d'une aire de stationnement public	Commune	409 m²
	MOL02	Équipement public	Commune	50 m²
Sainte-Croix-Vallée-Française	SCVF01	Acquisition du terrain de sport	Commune	1 564 m²
	SCVF02	Protection des sources et de la ressource en eau et aménagement de jardins partagés	Commune	2,4 ha
	SCVF03	Aménagements hydrauliques (pluvial)	Commune	9 063 m²
	SCVF04	Aménagement de jardins partagés	Commune	3 446 m²
	SCVF05	Création d'un équipement (Office de Tourisme / biblio-thèque)	Commune	371 m²
	SCVF06	Création et aménagement d'un équipement de service, d'un espace public (place) et d'un lien piéton avec la RD40	Commune	2 477 m²
	SCVF07	Construction de logements sociaux et d'un équipement public (tiers-lieu)	Commune	3 039 m²
	SCVF08	Création d'une aire de stationnement public	Commune	2 846 m²
	SCVF09	Aménagement d'un chemin piéton d'accès au Gardon	Commune	69 m²
	SCVF10	Construction d'une station d'épuration	Commune	5 319 m²
Saint-Étienne-Vallée-Française	SEVF01	Création d'un équipement public de loisir	Commune	3 600 m²
Saint-Martin-de-Lansuscle	SML01	Extension du cimetière	Commune	2 000 m²
	SML02	Construction d'un local pour les services techniques	Commune	61 m²